Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2020-219

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Direction départementale des Territoires du Loiret

45-2020-09-07-002 - Décision portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires du Loiret (6 pages) Page 3

Direction départementale des Territoires du Loiret

45-2020-09-07-002

Décision portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires du Loiret

Décision portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires du Loiret

PREFECTURE DU LOIRET
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

DECISION
portant subdélégation de signature aux agents de la
Direction Départementale des Territoires du Loiret

Le Directeur départemental des territoires du Loiret,

Vu l'article L 221-2 second alinéa du code des relations entre le public et l'administration (CRPA),

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires du Loiret, troisième arrêté portant modification,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 2011 nommant M. Philippe LEFEBVRE, administrateur civil hors classe, directeur départemental adjoint des territoires du Loiret,

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2016 renouvelant pour une période de trois ans M. Philippe LEFEBVRE, administrateur civil hors classe, directeur départemental adjoint des territoires du Loiret,

Vu l'arrêté ministériel du 12 novembre 2019 renouvelant jusqu'au 19 janvier 2021 M. Philippe LEFEBVRE, administrateur civil hors classe, directeur départemental adjoint des territoires du Loiret,

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 28 novembre 2019 portant nomination de M Christophe HUSS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Loiret à compter du 2 décembre 2019.

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2019 portant délégation de signature à M Christophe HUSS, directeur départemental des territoires du Loiret,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2019 portant habilitation à M. Christophe HUSS, directeur départemental des territoires du Loiret, de représentation de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives dans le cadre des attributions dévolues à la direction départementale des territoires du Loiret,
Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Christophe HUSS, directeur départemental des territoires du Loiret, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur au sein de la DDT et pour l'ordonnancement secondaire des recettes et

des dépenses des programmes 113, 135, 148, 181, 203, 207, 215, 217, 354 et 723 du budget de l'Etat, et du compte spécial du Trésor 461.74 (dit « Fonds Barnier »).

Vu les décisions de nomination de :

- Mme Aurélie GEROLIN, SLRT,
- Mme Marie PAUSADER, SUADT,

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à M. Philippe LEFEBVRE, directeur départemental adjoint des territoires du Loiret, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à M. Christophe HUSS, directeur départemental des territoires du Loiret, par les arrêtés du 2 décembre 2019 susvisés, toutes correspondances administratives, décisions et arrêtés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe HUSS, les délégations de signature qui lui sont conférées par les arrêtés suivants :

- Arrêté portant délégation de signature du 2 décembre 2019

- Arrêté du 2 décembre 2019 portant habilitation de représentation de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives

- Arrêté du 30 janvier 2020 portant délégation de signature pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur et pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des programmes 113, 135, 148, 181, 203, 207, 215, 217, 354 et 723 du budget de l'Etat, et du compte spécial du Trésor 461.74 (dit « Fonds Barnier »)

sont exercées par M Philippe LEFEBVRE, directeur départemental adjoint des territoires du Loiret.

Article 3 : Délégation permanente est donnée aux chefs de service dont les noms suivent, à l'effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé au présent arrêté:

- **Mme Edith ROCCA** , secrétaire générale (SG),
- **M. Nicolas GUILLET,** chef du Service Agriculture et Développement Rural (SADR),
- **Mme Isaline BARD,** chef du Service Eau, Environnement et Forêt (SEEF),
- **Mme Aurélie GEROLIN,** cheffe du Service Loire, Risques, Transports (SLRT),
- **M. Pierre-Jean DESBORDES**, chef du Service Habitat et Rénovation Urbaine (SHRU),
- **Mme Marie PAUSADER**, chef du Service Urbanisme, Aménagement et Développement du territoire (SUADT),

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que leur adjoint, un chef de service ou un responsable de cellule ou de pôle de ce service.

Article 4 : Délégation permanente est également donnée aux agents dont les noms suivent, à l'effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé au présent arrêté

- **M. Jean-Luc MONFORT**, secrétaire général adjoint, CGM,
- **Mme Élisabeth CHIAMULERA**, responsable du pôle gestion des ressources humaines

au sein du Secrétariat Général,

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Elisabeth CHIAMULERA**, la délégation qui lui est conférée sera exercée par le fonctionnaire chargé de son intérim ou par **Mme Marylise BACHOU,** adjointe à la responsable du pôle gestion des ressources humaines au sein du Secrétariat général.

- **Mme Sylvie GUIMS-FOUSSE**, chef du pôle Finances-Patrimoine,
- **Mme Marie-Pierre BERGER,** adjointe au chef de service du SHRU, chef du département Habitat Public et Renouvellement Urbain,
- **Mme Michelle GAY**, responsable du département urbanisme environnement et accompagnement de projet (SUADT),
- **M. Emmanuel FOURNIER**, responsable du pôle Environnement et urbanisme (SUADT),
- **M. Pierre GRZELEC**, adjoint au chef de service (SEEF),
- **M. Franck GILLOUX**, chef de la cellule Gestion quantitative et pollutions diffuses (SEEF),
- **Mme Véronique LE HER**, chef de la cellule, forêt, chasse, pêche et biodiversité (SEEF),
- **M. Thomas CARRIERE,** chef de la cellule gestion et protection des milieux aquatiques (SEEF),
- **Mme Nathalie BELLAT,** chef du département habitat privé, bâtiment, qualité de la construction et accessibilité (SHRU),
- **Mme Céline LAHOUSSE,** adjointe à la cheffe du département habitat privé, bâtiment, qualité de la construction et accessibilité (SHRU),
- **Mme Céline COURSIMAULT**, chef du pôle ANRU et logement social (SHRU),
- **Mme Géraldine GIRAULT,** chef du pôle ANAH (SHRU),
- **Mme Isabelle CAREL-JOLY**, adjointe au chef du SADR, chef du Pôle Surfaces et aides directes,
- **Mme Emilie ROUSSEAU**, chef de pôle Compétitivité et territoires (SADR),
- **M. Jean-Michel CONSTANTIN**, adjoint au chef de service du SLRT, chef du département Sécurité et Education Routières,
- **Mme Dolorès CALDERON**, chef du pôle Education routière (SLRT),
- **M. Arnaud BOULAY**, chef du département Loire risques crises, chef du pôle Loire (SLRT),
- **M. Guillaume GAUTRAIS**, chef du pôle Risques crises (SLRT),
- **M. Emmanuel VAN HILLE**, chef du pôle d'accompagnement des projets complexes (SUADT),
- **M. Eric RENAULT**, adjoint au chef de service du SUADT, chargé du département d'aménagement du territoire,
- **Mme Florence TISSIER**, chef du département connaissance et développement durable du territoire (SUADT),

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que l'un d'entre eux.

Article 5 : Délégation permanente est donnée aux agents dont les noms suivent, à l'effet de signer les décisions d'octroi des congés annuels du personnel placé sous leur autorité :

- **Mme Edith ROCCA**, secrétaire générale (SG),
- **M. Jean-Luc MONFORT,** secrétaire général adjoint, CGM,
- **M. Nicolas GUILLET,** chef du Service Agriculture et Développement Rural (SADR),
- **Mme Isaline BARD,** chef du Service Eau, Environnement et Forêt (SEEF),
- **M. Pierre-Jean DESBORDES**, chef du Service Habitat et Rénovation Urbaine (SHRU),
- **Mme Aurélie GEROLIN**, cheffe de service du Service Loire, Risques, Transports (SLRT),
- **Mme Marie PAUSADER,** chef du Service Urbanisme, Aménagement et Développement

du Territoire (SUADT),

- **Mme Élisabeth CHIAMULERA**, responsable du pôle gestion des ressources humaines (SG),
- **Mme Sylvie GUIMS-FOUSSE,** chef du pôle finances et patrimoine (SG),
- **Mme Catherine BORDES**, responsable cellule budgétaire (SG),
- **Mme Marie-Pierre BERGER**, adjointe au chef de service (SHRU), chargée de la cellule rénovation urbaine et financement du logement social (SHRU),
- **Mme Nathalie BELLAT,** chef du département habitat privé, bâtiment, qualité de la construction et accessibilité (SHRU),
- **M. Jean-Michel CONSTANTIN**, adjoint au chef de service du Service Loire, Risques, Transports (SLRT), chef du département Sécurité et Education routières,
- **Mme Michelle GAY**, responsable du département urbanisme, environnement et accompagnement (SUADT),
- **M. Emmanuel FOURNIER**, responsable du pôle environnement et urbanisme (SUADT),
- **M. Pierre GRZELEC**, adjoint au chef de service (SEEF),
- **M. Franck GILLOUX,** chef de la cellule Gestion quantitative et pollutions diffuses (SEEF),
- **M. Véronique LE HER**, chef de la cellule, forêt, chasse, pêche et biodiversité (SEEF),
- **M. Thomas CARRIERE**, chef de la cellule gestion et protection des milieux aquatiques (SEEF),
- **M. Emmanuel VANHILLE,** chef du pôle d'accompagnement des projets du territoire (SUADT),
- **Mme Céline LAHOUSSE,** adjointe au chef du département habitat privé, bâtiment, qualité de la construction et accessibilité (SHRU),
- **Mme Céline COURSIMAULT**, chef du pôle ANRU et logement social (SHRU),
- **Mme Géraldine GIRAULT,** chef du pôle ANAH (SHRU),
- **Mme Isabelle CAREL-JOLY**, adjointe au chef du SADR, chef du pôle Surfaces et aides directes
- **Mme Emilie ROUSSEAU**, chef du pôle Compétitivité et territoires (SADR),
- **Mme Dolorès CALDERON**, chef du pôle Education routière (SLRT,)
- **M. Arnaud BOULAY**, chef du département Loire risque crises, chef du pôle Loire (SLRT),
- **Mme Céline RASPAUT** responsable du centre d'exploitation de la Loire de Gien (SLRT),
- **M. Bruno SALETTE**, responsable du centre d'exploitation de la Loire d'Orléans (SLRT),
- **M. Guillaume GAUTRAIS**, chef du pôle Risques crises (SLRT),
- **M. Eric RENAULT,** adjoint au chef de service du SUADT, chargé du département aménagement du territoire,
- **Mme Florence TISSIER**, chef du département connaissance et développement durable du territoire (SUADT),
- **M. Régis PIOCHON**, responsable du pôle planification (SUADT),

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que l'un d'entre eux.

Article 6 : Délégation permanente est donnée aux chefs de service dont les noms suivent à l'effet de signer les marchés d'études, de travaux, de fournitures et de services passés au nom de l'Etat selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics et dont le montant hors taxe est inférieur à 50.000 €, et tous les actes à la passation de ces marchés, pour les marchés passés dans le cadre de leurs attributions respectives :

- **Mme Edith ROCCA**, secrétaire générale (SG),
- **M. Nicolas GUILLET,** chef du Service Agriculture et Développement Rural (SADR),
- **Mme Isaline BARD** chef du Service Eau, Environnement et Forêt (SEEF),

- **Mme Aurélie GEROLIN,** cheffe du Service Loire, Risques, Transports (SLRT),
- **M. Pierre-Jean DESBORDES**, chef du Service Habitat et Rénovation Urbaine (SHRU),
- **Mme Marie PAUSADER,** chef du Service Urbanisme et Aménagement et Développement du Territoire (SUADT),

Article 7 : Délégation permanente est également donnée aux responsables de gestion budgétaire dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les bons ou lettres de commande, ne donnant pas lieu à la rédaction d'un acte en forme tels que contrat, convention et marché,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres II, III, V et VI des programmes 113, 135, 181, 203, 207, 215, 217 et 354 du budget de l'État et du compte spécial du Trésor 461.74 (dit « Fonds Barnier »), conformément au tableau annexé au présent arrêté :
  - **Mme Edith ROCCA,** secrétaire générale (SG),
  - **M. Jean-Luc MONFORT**, secrétaire général adjoint, CGM,
  - **Mme Sylvie GUIMS-FOUSSE,** chef du pôle Finance-Patrimoine, GRIM (SG),
  - **Mme Catherine BORDES**, responsable de la cellule budgétaire du pôle Finance-Patrimoine (SG), titulaire de la licence budgétaire,
  - **Mme Christine PARIS**, gestionnaire budget (SG),
  - **Mme Marie PAUSADER,** chef du Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire (SUADT),
  - **Mme Marie-Pierre BERGER**, adjointe au chef de service (SHRU), chargée de la cellule rénovation urbaine et financement du logement social,
  - **Mme Isaline BARD** , chef du Service Eau, Environnement et Forêt (SEEF),
  - **M. Pierre GRZELEC**, adjoint au chef de service (SEEF),
  - **Mme Aurélie GEROLIN,** cheffe du Service Loire, Risques, Transports (SLRT) , gestionnaire budgétaire, chef du département Sécurité et Education routières,
  - **M. Jean-Michel CONSTANTIN**, adjoint au chef de service du Service Loire, Risques, Transports (SLRT), chef du département Sécurité et Education routières,
  - **M. Arnaud BOULAY**, chef du département Loire risques crises, chef du pôle Loire (SLRT),
  - **Mme Valérie MABILLEAU-POULLIN**, responsable du suivi financier et budgétaire (SLRT), titulaire licence budgétaire,
  - **M. Pierre-Jean DESBORDES**, chef du Service Habitat et Rénovation Urbaine (SHRU),

  - Ils exercent la fonction de valideur sur CHORUS FORMULAIRES.

- Les pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le compte spécial du Trésor relatif à la gestion du fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) :
  - **Mme Aurélie GEROLIN,** cheffe du Service Loire, Risques, Transports (SLRT) , gestionnaire budgétaire, chef du département Sécurité et Education routières,
  - **M. Jean-Michel CONSTANTIN**, adjoint au chef de service du SLRT, chef du département Sécurité et Education Routières,

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que l'un d'entre eux.

Article 8 : Délégation permanente est également donnée aux chefs de service dont les noms suivent à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions

internes d'engagement juridique (fiches financières) à destination du centre de prestation comptable mutualisé à la DRAAF.

- **Mme Edith ROCCA**, secrétaire générale (SG),
- **M. Nicolas GUILLET,** chef du Service Agriculture et Développement Rural (SADR),
- **Mme Isaline BARD,** chef du Service Eau, Environnement et Forêt (SEEF),
- **Mme Aurélie GEROLIN,** cheffedu Service Loire, Risques, Transports (SLRT),
- **M. Pierre-Jean DESBORDES**, chef du Service Habitat et Rénovation Urbaine (SHRU),
- **Mme Marie PAUSADER**, chef du Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire (SUADT),

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être qu'un chef de service ou un responsable de cellule ou de pôle de ce service.

Article 9 : L'arrêté de subdélégation en date du 3 février 2020 est abrogé.

Article 10 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

Article 11 : Le directeur départemental des territoires du Loiret, la secrétaire générale et les agents subdélégataires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret, et dont une copie est notifiée à chacun des fonctionnaires délégataires.

Fait à Orléans, le 7 septembre 2020
Le directeur départemental des territoires du Loiret,
Signé :
Christophe HUSS

Annexes: attributions de la Direction départementale des territoires, liste des affectations des agents, arrêtés portant affectation des agents, décisions d'intérim.
Annexes consultables auprès du service émetteur.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :
- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours, accessible par le site internet www.telerecours.fr